



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Affaires  
Culturelles de Bretagne**

Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 15 juin 2024

**Affaire suivie par :** Sarah GIRONA  
**Tél. :** 02 96 60 84 70  
**Courriel :** sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr

**L'architecte des Bâtiments de France  
Adjointe au Chef de l'UDAP des Côtes d'Armor**

Ref : SG/PDA/24/Lamballe\_Armor

à

**Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor**

**Objet : LAMBALLE-ARMOR – Création de périmètres délimités des abords (PDA)**

Les propositions de périmètres délimités des abords des monuments historiques de Lamballe-Armor sont issues de la volonté de l'Etat et de la collectivité de protéger et de valoriser le patrimoine en adaptant chaque périmètre au contexte de son monument historique.

C'est la raison pour laquelle, j'émet un **avis favorable** à ce projet.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire concernant ce dossier, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des bâtiments de France  
Adjointe au chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine

Sarah GIRONA